

## COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 02 juillet 2025

---

**Elus du bureau présents :** Simon PLENET, Luc THOMAS, Diane VIGIER, Serge RAULT, Gilles VIAL, Philippe GENTY, André FERRAND, Thierry KOVACS, Frédéric DUBOUCHET

**Elus excusés :** Philippe DELAPLACETTE, Christophe DELORD, Serge MERCIER, Claudine PERROT-BERTON

**Techniciens présents :** Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Julien VIZET, Nolwenn VALENTIN, Anatole OBRIOT.

**Lieu :** Vienne (SMRR)

**Horaires :** 9h à 11h

---

### [ORDRE DU JOUR

#### Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Avis sur les documents cadre de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du Rhône
- Avis sur le PLH de la CCPDA
- Présentation finale du travail sur le Scot valant PCAET
- Bilan à 6 ans : présentation des premières analyses
- Points divers

### [VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

## [POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le **mercredi 3 septembre 2025 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne**. Pour rappel, il n'y aura pas de bureau syndical en août. Le prochain **conseil syndical** aura lieu le 12 novembre à 18h30. Il se tiendra sur le territoire d'EBER.

Concernant les partenariats extérieurs, les équipes du SMRR accompagnées par Frédéric Dubouchet vont rencontrer le nouveau directeur du CAUE38 et sa présidente au SMRR le mercredi 3 septembre.

Concernant les PLU, deux réunions ont eu lieu le 27 mai et le 6 juin sur le PLUi d'EBER. Philippe Delapacette va rencontrer le président d'EBER le 4 juillet pour échanger sur la compatibilité du projet de PLUi avec le Scot.

Concernant l'économie, la réunion de restitution des travaux des ateliers de territoires se déroulera le 10 septembre à 18h à Davézieux dans les locaux d'Annonay Rhône Agglo.

Concernant le commerce, le lundi 30 juin a eu lieu la réunion de lancement de l'étude de requalification des zones commerciales de Salaise dans le cadre de l'AMI entrées de villes dont EBER est lauréat. Le 24 juillet à 10h aura lieu la CDACi concernant le projet de cinéma à Annonay. Serge Mercier ou Christophe Delord représenteront le SMRR.

Fin juin et début juillet ont eu lieu les 2ndes ateliers sur l'étude sur la (non) densification. La réunion de restitution de l'étude est prévue le 13 octobre à 18h en visio. Thierry Kovacs souhaite qu'une présentation puisse être faite en bureau syndical d'octobre en amont de la réunion de restitution.

Les résultats de cette étude seront aussi présentés lors de la conférence de l'habitat prévue le 5 décembre matin à Epinouze (lieu à confirmer).

Concernant l'eau, la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire se déroulera le 30 septembre à 14h.

Deux COP départementales sont prévues prochainement : l'Isère le 2 juillet et l'Ardèche le 7 juillet. Serge Rault a participé à la COP de la Loire et constate qu'il n'y a pas de nouveautés par rapport aux précédentes COP.

Concernant l'environnement, le bureau de Rives Nature se déroulera le 2 juillet à 18h30. Philippe Genty précise qu'une réunion sur le plan de gestion des roselières de Sablons et Serrières qu'appui Rives Nature a eu lieu le lundi 30 juin.

Concernant la démarche Unesco, l'évènement de lancement de l'association de préfiguration a eu lieu le 7 mai à la Région. La transmission de la gestion financière du SMRR à l'association a eu lieu le 27 juin en présence de Philippe Delapacette et du trésorier de l'association. A ce jour, l'accompagnement du SMRR à la démarche sur la forme précédente est terminé. Les élus du bureau font remonter les questionnements concernant le montant qui est demandé aux EPCI. Ces questions seront traitées lors de la réunion prévue à Champagne avec les collectivités et les vigneronnes la semaine du 7 juillet.

Concernant les transports, un atelier sur le SERM lyonnais a eu lieu le 2 juillet. A ce jour, peu d'améliorations sont prévues sur le territoire avec uniquement un train supplémentaire par heure en heure de pointe à Vienne. Un courrier d'avis du SMRR indiquant l'insatisfaction des élus sera envoyé dans les deux semaines.

## **[AVIS SUR LES DOCUMENTS CADRE DE L'ARDECHE ET DU RHONE**

Adeline Menneron présente rapidement les documents cadre de l'Ardèche et du Rhône. Les mêmes problèmes que ceux constatés pour les trois autres documents cadre sont relevés. Dans ce cadre, les élus délibèrent défavorablement à ces documents cadre à l'unanimité. Les délibérations seront transmises aux services de l'Etat. Serge Rault précise que dans la Loire, personne n'est favorable à l'agrivoltaïsme.

## **[AVIS SUR LE PLH DE LA CCPDA**

Adeline Menneron présente le projet de PLH porté par la communauté de communes de Porte de DrômeArdèche. Le nouveau projet de PLH repose sa stratégie sur quatre orientations :

- Un habitat rénové de qualité et durable,
- Un habitat pour tous,
- Une production maîtrisée adaptée aux territoires,
- Une politique de l'habitat partenariale

Il a pour ambition de produire 1 524 logements en 6 ans. Cet objectif de production s'appuie sur les objectifs de production du Scot et leur ventilation via l'armature territoriale définie dans le Scot.

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur le projet de PLU sous réserve de justifier de l'adéquation de la ressource en eau avec les objectifs de production de logements définis au PLH et il émet une recommandation sur le fait d'indiquer dans le document qu'une part des logements prévus dans le PLH seront à produire « sans foncier » dans les proportions définies dans le Scot. Avis favorable à l'unanimité.

## **[PRESENTATION DU RENDU DE STAGE SUR LE SCOT VALANT PCAET**

Nolwenn Valentin présente les conclusions de son travail sur l'opportunité et les conséquences d'intégrer le PCAET au Scot aujourd'hui permis par la loi.

L'étude conclue qu'intégrer le PCAET dans le Scot n'est pas forcément pertinent aujourd'hui pour les Rives du Rhône. Les élus valident ce constat mais la décision reviendra au futur exécutif. Les élus précisent que la décision doit être prise par les territoires sur la volonté de s'engager sur cette démarche. Par exemple, en tant qu'EPCI, le PCAET vient juste d'être adopté sur Vienne Condrieu Agglomération et mené conjointement avec PDM et PLH. De plus, les EPCI n'ont pas forcément les mêmes objectifs dans les PCAET. Il est préférable aujourd'hui de laisser vivre les PCAET en œuvre qui

sont déjà difficile à faire partager avec les communes. Un point sur les convergences et divergences des différents PCAET sera réalisé.

Les élus confirment qu'un PCAET est déjà très compliqué à l'échelle d'un EPCI à élaborer et à faire vivre avec tous les services et tous les partenaires publics et privés. L'échelle Scot ne facilitera pas sa mise en œuvre. Il pourrait être opportun que des thèmes ou questions soient abordés à plus grande échelle mais d'autres pas forcément pertinent.

## **[BILAN A 6 ANS : PRÉSENTATION DES PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE**

Dans un premier temps, Julien Vizet fait un rappel sur le bilan à 6 ans : la législation oblige les Scot, au plus tard 6 ans après l'approbation, à procéder à l'analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements ainsi qu'à la maîtrise de la consommation de l'espace. Cette analyse doit être communiquée au public, à l'État ainsi qu'à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Pour le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, le bilan sera réalisé en interne et devra être présenté et débattu en conseil syndical avant le 28 novembre 2025, afin de délibérer des suites à donner (maintien en l'état, modification ou révision du Scot à engager).

Le bilan sera composé d'un suivi quantitatif (analyse d'indicateur), d'un suivi qualitatif (interview, études et actions portées par le SMRR et les différents partenaires), ainsi que d'un suivi budgétaire.

Le bilan donnera lieu à deux documents, une analyse complète et détaillée ainsi qu'un document synthétique.

Dans un second temps, Julien a présenté la partie « Environnement et paysage » du bilan à 6 ans. Globalement, les indicateurs analysés sont compatibles avec les objectifs du Scot et une révision ou une modification du Scot n'est pas nécessaire aujourd'hui pour la plupart des indicateurs présentés.

Toutefois, quelques indicateurs requièrent notre attention : la question de la raréfaction de la ressource en eau pourrait amener à l'avenir à envisager une modification ou une révision des questions de répartition de logements, d'activités et d'objectif démographique à partir des résultats des études et travaux en cours. Mais cela n'est pas pertinent aujourd'hui.

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers pose également question, puisque les données de consommation d'ENAF sur la période 2020-2023 ne permettent pas d'affirmer que les tendances sont favorables ou non. Le Scot de 2019, plus ambitieux que celui de 2012, laisse envisager l'atteinte de l'objectif ZAN d'ici 2030. A priori, le Scot devrait être modifié ou révisé afin de s'inscrire dans la trajectoire ZAN de -75 % sur la période 2031-2041. Néanmoins, vu l'instabilité législative et réglementaire autour de l'évolution du ZAN, il est trop tôt pour confirmer ou non la nécessité d'engager une procédure de révision ou de modification sur ce sujet.

Julien présentera au prochain bureau de septembre, la suite de l'analyse du bilan à 6 ans.

## **[POINTS DIVERS – CDACI POUR LE PROJET DE CINÉMA A ANNONAY**

Simon PLENET présente le projet de cinéma en projet sur Annonay. Le projet vise à la création d'un établissement cinématographique de 7 salles et 770 places de l'enseigne cinéma confluence d'Annonay.

Le projet s'implante sur **six parcelles d'une superficie totale de 7 292m<sup>2</sup>**. Le projet sera implanté avenue Jean Jaurès /combe du Prieuré en entrée nord de la ville d'Annonay. Le futur cinéma sera ainsi situé à environ 500 mètres de l'ancien cinéma LES NACELLES (soit moins de 10 minutes de marche à pied et 2 minutes de voiture), qui était situé 34 avenue de l'Europe. Il bénéficie d'une excellente accessibilité tout mode.

Les élus émettent un avis favorable à présenter en CDACi.

Thierry Kovacs clôture le bureau syndical.